

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 351

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FONDS
D'ACCOMPAGNEMENT
INTERMINISTÉRIEL
RESSOURCES HUMAINES



PROGRAMME 351
**Fonds d'accompagnement interministériel Ressources
humaines**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Nathalie COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », créé par la loi de finances initiale pour 2019 et placé sous la responsabilité de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement de la conception et de la mise en œuvre des plans d'accompagnement des réformes structurelles en matière de ressources humaines. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de favoriser les mobilités fonctionnelles, géographiques, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets financés portent sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les modalités d'organisation et de pilotage du fonds sont définies dans un cahier des charges publié sur le portail de la fonction publique. L'instruction des dossiers est assurée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique en lien avec la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique. Un comité de sélection, présidé par la directrice générale de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH sélectionne les dossiers au regard de critères fixés par le cahier des charges du fonds (qualité de la procédure proposée, cohérence du projet avec les enjeux de transformation ministériels, description détaillée des besoins, niveau de co-financement et impact sur les effectifs et la masse salariale). Afin de garantir la fluidité du processus de sélection, le comité se réunit autant que de besoin, en fonction des demandes portées par les ministères ou leurs opérateurs.

En 2021, 20 974 892 € dont 14 631 969 € de crédits de titre 2, ont été mobilisés sur le programme 351 pour co-financer dix-huit projets de transformation. Le fonds a été sollicité pour suivre l'accompagnement de la réforme de quatre réseaux de services déconcentrés : la transformation des pôles entreprises, emploi et économie (pôles 3E) des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques (DGFIP) et la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Par ailleurs, huit établissements publics ont également bénéficié d'un co-financement dans le cadre de leurs plans de transformation (Institut français du cheval et de l'équitation, Météo France, Voies navigables de France, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Office national d'information sur les enseignements et les professions, Office Français de la Biodiversité, Centre national d'études à distance et Réunion des musées nationaux – Grand Palais). En outre, le fonds a également co-financé trois réformes de l'administration centrale, la réorganisation de la sous-direction du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, la réorganisation des services du ministère de la transition écologique et la réorganisation de la direction générale des entreprises. Enfin, le fonds a été mobilisé dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) pour la réorganisation des services des ministères sociaux, pour la prolongation des préfigurations des secrétariats généraux communs départementaux et des directions départementales en charge de l'emploi, du travail et des solidarités. Il a été également mobilisé pour co-financer l'accompagnement des agents impactés par la création des secrétariats généraux communs départementaux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

OBJECTIF 2 : Accompagnement des agents publics

INDICATEUR 2.1 : S'assurer de l'efficience des projets co-financés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	10,3	27,5	50	14,7	16,8	50
Taux de consommation effective des plafonds de co-financement alloués	%	Non déterminé	Non déterminé	77	77	66	78

Commentaires techniques

Source des données: DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul:

Sous-indicateur 1 : Somme des délais d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection / Nombre de projets retenus par le comité de sélection

Sous-indicateur 2 : Somme des crédits consommés en N / somme des plafond alloués en N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les plans de transformation ministériels connaissent des degrés de maturité et d'exécution divers. L'appel à projet au fil de l'eau permet d'assurer une mobilisation rapide du FAIRH au plus près de la temporalité propre à chaque réforme. L'indicateur de performance du programme 351 est relatif au délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection. Il est utilisé en gestion afin de garantir un délai réduit entre la réception d'un dossier complet et la décision du comité de sélection pour permettre au porteur du projet de connaître rapidement les plafonds de co-financement alloués.

Fixé initialement à 60 jours en 2019, le délai moyen constaté d'instruction à compter de la réception d'un dossier complet était légèrement supérieur à 10 jours en 2019, ce qui a conduit à fixer une nouvelle cible à 50 jours en 2020. Le délai d'instruction moyen constaté pour 2020 est de 27,5 jours. L'allongement constaté en 2020 par rapport à 2019 s'explique par les impacts de la crise sanitaire et plus particulièrement la période de premier confinement au printemps. Le délai d'instruction constaté pour 2021 est de 16,8 jours. Toutefois, le délai moyen entre la réception du dossier initial et sa présentation en comité est de 59 jours. En effet, sur les dix-huit dossiers reçus en 2021, dix-sept ont fait l'objet d'une demande de compléments en cours d'instruction. Ces demandes portent pour l'essentiel sur des précisions à apporter quant aux modalités de calcul des dépenses prévisionnelles présentées dans ces dossiers. Aucun dossier n'a nécessité plus d'une itération entre les services instructeurs et les porteurs de projets. En outre, les porteurs de projets ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une grande réactivité pour la production des éléments complémentaires demandés.

Le taux de consommation effective est de 66% en 2021. Cette moindre consommation est principalement due à la mise en place progressive des transformations d'ampleurs et au décalage de calendrier de certaines transformations du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Accompagnement des agents publics****INDICATEUR****2.1 – S'assurer de l'efficacité des projets co-financés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement co-financées	Nb	Non déterminé	Non déterminé	20 000	20 000	25 028	25 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s)	Nb	Non déterminé	Non déterminé	8 000	8 000	4 226	10 000
Nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement.	Nb	Non déterminé	Non déterminé	15 000	15 000	18 000	18 000

Commentaires techniques**Source des données:**

DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Agrégation des effectifs physiques accompagnés sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 2 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs dispositif(s) indemnitaire(s) sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

Sous-indicateur 3 : Agrégation des effectifs physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs autre(s) dispositif(s) d'accompagnement sur l'année N pour l'ensemble des projets co-financés ;

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces trois sous-indicateurs permettent de disposer à la fois d'une vision globale du nombre d'agents accompagnés et d'une approche en fonction de la nature des actions co-financées, en opérant une distinction entre le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires (dépenses de titre 2) et le nombre d'agents bénéficiaires d'un ou plusieurs autres dispositifs d'accompagnement.

En 2021, les porteurs de projet ont indiqué dans le bilan demandé à l'issue de l'exercice le nombre d'agents ayant bénéficié de l'ensemble des dispositifs. Ainsi 25 028 agents ont bénéficié des mesures d'accompagnement co-financées. 4 226 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs indemnitaires. A noter qu'il reste difficile pour les porteurs de projets d'établir de manière prévisionnelle le nombre de bénéficiaires des dispositifs de restructuration et de déterminer les montants correspondants.

18 000 agents ont bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement. La quasi-totalité des dépenses porte sur des mesures d'accompagnement individuel ou collectif mettant en œuvre des dispositifs de soutien à la reconversion de type formation, coaching, bilan de compétences etc... Ces agents ont donc pu bénéficier d'une palette diversifiée et variée d'actions mises en œuvre et adaptées à la nature de chaque réorganisation.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471 0	39 336 471
Total des AE prévues en LFI	33 000 000	6 336 471	39 336 471	39 336 471
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-27 873 812	-9 251 414	-37 125 226	
Total des AE ouvertes	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	
Total des AE consommées	0	0	0	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	8 336 471	41 336 471 0	41 336 471
Total des CP prévus en LFI	33 000 000	8 336 471	41 336 471	41 336 471
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-27 873 812	-11 251 414	-39 125 226	
Total des CP ouverts	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	
Total des CP consommés	0	0	0	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
				0
Total des AE prévues en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des AE consommées	0	0		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000 0
Total des CP prévus en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des CP consommés	0	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	33 000 000	0	0	33 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	33 000 000	0	0	33 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	6 336 471	0	0	8 336 471	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	6 336 471	0	0	8 336 471	0
Total hors FdC et AdP		39 336 471			41 336 471	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-27 873 812			-27 873 812	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-9 251 414			-11 251 414	
Total*	0	2 211 245	0	0	2 211 245	0

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021					14 631 969	6 342 923	14 631 969	6 342 923
Total					14 631 969	6 342 923	14 631 969	6 342 923

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 854 352		2 854 352
01/12/2021					13 241 843	54 139	13 241 843	2 054 139
Total					13 241 843	2 908 491	13 241 843	4 908 491

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					27 873 812	9 251 414	27 873 812	11 251 414

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471 0	33 000 000	8 336 471	41 336 471 0
Total des crédits prévus en LFI *	33 000 000	6 336 471	39 336 471	33 000 000	8 336 471	41 336 471
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-27 873 812	-9 251 414	-37 125 226	-27 873 812	-11 251 414	-39 125 226
Total des crédits ouverts	5 126 188	-2 914 943	2 211 245	5 126 188	-2 914 943	2 211 245
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 126 188	-2 914 943	+2 211 245	+5 126 188	-2 914 943	+2 211 245

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 3 150 000 €.

Le programme participe au financement des plans d'accompagnement de réformes structurelles en matière de ressources humaines. Ce financement intervient par transferts de crédits.

En 2021, quatorze programmes ont bénéficié d'un transfert depuis le programme 351 pour 14,6 M€ en titre 2 et 6,3 M€ en hors titre 2.

En fin de gestion, le différentiel entre les montants de plafond de dépenses accordés pour les dossiers présentés et les crédits consommés s'élève à 10,6 M€. Ce différentiel correspond à des dépenses moins importantes que prévu initialement notamment du fait de retard pris notamment à cause de la crise sanitaire liée à la Covid19. Ces dépenses n'ayant pas été engagées en 2021, les transferts prévus n'ont pas été opérés vers les programmes concernés.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Amendements	-7 000 000	-3 663 529	-10 663 529	-7 000 000	-1 663 529	-8 663 529
LFI	33 000 000	6 336 471	39 336 471	33 000 000	8 336 471	41 336 471

L'amendement AN II-1773 a transféré 7,0 M€ en crédits de titre 2 et 2,0 M€ en hors titre 2 vers le P148 pour financer des actions soutenant l'objectif d'une plus grande diversité au sein de la Fonction publique d'État (doublement du montant de l'allocation diversité et développement du nombre de places en CPI).

Par ailleurs, les crédits hors titre 2 du programme ont été diminué de 1,7 M€ en AE=CP par l'amendement gouvernemental 1239.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé intégralement la réserve de précaution pour les crédits hors titre 2 (0,3 M€) et diminué les crédits disponibles pour un montant total de 2,9 M€ en AE=CP.

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé des crédits non notifiés dans le cadre des co-financements du FAIRH, soit 13,2 M€ en titre 2 et 0,05 M€ en AE et 2,1 M€ en CP sur le HT2.

Le décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 a transféré 20 974 892 € dont 14 631 969 € en titre 2 vers les programmes suivants :

Programmes		T2	HT2
Paysages, eau et biodiversité	P113		649 821 €
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	P124	124 799 €	277 980 €
Développement des entreprises et régulations	P134	362 637 €	
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	P149		313 021 €
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	P155	376 300 €	26 275 €
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local»	P156	10 295 521 €	179 025 €
Expertise, information géographique et météorologie	P159		2 683 008 €
Patrimoines	P175		341 453 €
Infrastructures et services de transports	P203		786 335 €
Soutien de la politique de l'éducation nationale	P214		195 920 €
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	P216		239 250 €
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	P217	2 077 414 €	
Administration territoriale de l'Etat	P354	1 395 298 €	650 835 €
Total		14 631 969 €	6 342 923 €

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	165 000	253 459	418 459	165 000	333 459	498 459
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	165 000	253 459	418 459	165 000	333 459	498 459

Pour la première fois en 2021, le programme 351 est soumis au droit commun de la réserve de précaution avec un taux de 4 % sur les crédits HT2 et 0,5 % sur le T2. La réserve a été annulée par la LFR n°2021-953 du 19 juillet 2021.

Un mouvement de fongibilité asymétrique s'élevant à 3,15 M€ en AE et CP, a été réalisé à l'automne 2021 afin de permettre les transferts dans le cadre du cofinancement des projets.

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 235 057	CP ouverts en 2021 * (P1) 235 057
AE engagées en 2021 (E2) 0	CP consommés en 2021 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 235 057	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	33 000 000	6 336 471	39 336 471	33 000 000	8 336 471	41 336 471
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	33 000 000		33 000 000	
Rémunérations d'activité	33 000 000		33 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 336 471		8 336 471	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 336 471		8 336 471	
Total	39 336 471		41 336 471	

Prévision **LFI 2021** : **39,3 M€** en AE et **41,3 M€** en CP dont **6,3 M€** en AE et **8,3 M€** en CP en HT2

Le programme ne consomme pas directement ses crédits mais les transfère dans le cadre de co-financement de projets.

En 2021, le programme 351 a co-financé les actions d'accompagnement en matière de ressources humaines de dix-huit projets de transformation pour un montant total de 21,0 M€ dont 14,6 M€ de dépenses de personnel (T2).

Les financements hors titre 2 (6,3 M€) relèvent du titre 3 et correspondent aux co-financements de subventions pour charges de service publics versées pour accompagner les transformations de huit établissements publics, de trois projets de réforme de l'organisation territoriale de l'État et de trois projets de réforme de l'administration centrale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1,75 M€ pour le programme 159 au bénéfice de Météo France (co-financement à hauteur de 50 % portant sur des dépenses d'indemnités de départ volontaire (IDV) et de primes de restructurations de services (PRS) et d'expertises CHSCT) ;
- 0,78 M€ pour le programme 203 au bénéfice de Voie navigables de France (co-financement à hauteur de 50 % pour la poursuite des actions relevant de la phase de conception du projet (professionnalisation du réseau territorial, outils de GPRH, Parcours de métier en gestion hydraulique, transformation managériale, ligne d'écoute et prévention des RPS, coaching individuel, accompagnement à la transformation des directions nationales ...) dont 166 503€ de reliquat 2020 ;
- 0,31 M€ pour le programme 149 au bénéfice de l'Institut français du cheval et de l'équitation (co-financement à hauteur de 50 % pour le financement d'IDV, de PRS et pour le renforcement de la DRH) ;
- 0,34 M€ pour le programme 175 au bénéfice de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (co-financement à hauteur de 50% portant sur des formations et des cessations anticipée d'activité sur la base du volontariat pour un montant de 341 453€ dont 199 429€ de reliquat 2019 et 2020 ;

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

 Programme n° 351 | Justification au premier euro

- 0,93 M€ pour le programme 159 au bénéfice du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (co-financement à hauteur de 50 % de PRS, d'aide à la mobilité des conjoints, d'IDV, d'ISRC, de congé de transition professionnelle, de formation à la transformation, de bilans de compétences, de coaching individuel et de formation CTP)
- 0,64 M€ pour le programme 113 au bénéfice de l'Office français de la biodiversité (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de dépenses liées à l'ISRC, l'accompagnement et diagnostic individuels et organisationnels, soutien psychologique et intervention sociale et plan de formation)
- 0,14 M€ pour le programme 214 au bénéfice de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de PRS ainsi que des prestations d'accompagnement à la mobilité des agents dont les missions sont transférées – bilan de compétences, coaching, études d'impacts RH, outplacement) ;
- 0,052M€ pour le programme 214 au bénéfice du centre national d'études à distance (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de prestation de conseil) ;
- 0,65 M€ pour le programme 354 au bénéfice des préfigurations des secrétariats généraux communs départementaux et des nouvelles directions départementales (co-financement à hauteur de 75 % de prestation de conseil pour l'accompagnement des préfigureurs) ; ces projets ont bénéficié d'une prolongation de la prestation d'accompagnement des préfigurations ;
- 0,02 M€ pour le programme 155 au bénéfice de la création des SGC pour les agents des ministères sociaux (co-financement à hauteur de 75 % de formation) ;
- 0,27M€ pour le programme 124 au bénéfice de la création des DREETS et DRAJES pour les agents des ministères sociaux (co-financement à 75% pour des dépenses liées au congé de transition professionnelle (formation) et accompagnement régional des préfigureurs) ;
- 0,13M€ pour le programme 216 au bénéfice du ministère de l'intérieur (co-financement à hauteur de 75% pour des dépenses de prestation de formation des agents des SGC (directeurs et adjoints, chefs de BRH)) ;
- 0,17M€ pour le programme 156 au bénéfice de la DGFIP (co-financement à 50% pour le coaching externe, la conduite du changement par des séminaires et ateliers d'accompagnement) ;
- 0,06M€ pour le programme 613 au bénéfice de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses liées à du coaching, bilan de compétences, formation de professionnalisation et de reconversion par le biais de la moindre annulation) ;
- 0,10M€ pour le programme 216 au bénéfice du ministère de l'intérieur pour la réorganisation de la sous-direction du personnel de la direction des ressources humaines (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de prestation de conseil) ;

Les financements de titre 2 (14,6 M€) correspondent à des dépenses d'accompagnement effectuées sur :

- Le programme 134 dans le cadre de la réforme de l'administration centrale de la direction générale des entreprises (co-financement à hauteur de 50 % de PRS et d'IDV pour un montant de 0,052 M€) et dans le cadre de la transformation des pôles 3E des DIRECCTE (co-financement à hauteur de 50 % sur le programme 134 de PRS, d'IDV, d'indemnité spéciale de rupture conventionnelle ISRC) et d'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) pour un montant de 0,31 M€).
- Le programme 156 au bénéfice de la DGFIP pour 10,29 M€ pour la mise en œuvre du projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques (co-financement à hauteur de 50% d'IDV, de PRS, d'IAMF et d'ISRC).
- Le programme 155 au bénéfice des ministères sociaux dans le cadre de la création des SGC pour 0,37M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, IDV, ISRC, CTP (indemnisation agents)).
- Le programme 124 au bénéfice des ministères sociaux dans le cadre de la création des DREETS et DRAJES pour 0,12M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, IDV, ISRC, CTP (indemnisation agents)).
- Le programme 217 au bénéfice du ministère de la transition écologique dans le cadre de la création des SGC pour 0,09M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses ISRC) et pour 1,98M€ pour les réorganisations de services (co-financement à hauteur de 50% pour des dépenses de PRS, IDV et ISRC)
- Le programme 354 au bénéfice du ministère de l'intérieur dans le cadre de la création des SGC pour 1,39M€ (co-financement à hauteur de 75% de dépenses de PRS, AAMC, IDV, ISRC, IAMF).

